

**Abo** La justice va trancher

# Vendre du «poulet végétarien» est-il trompeur?

Une marque de substitut à la viande peut induire en erreur, juge la Confédération, qui saisit le Tribunal fédéral. Le litige concerne tout le secteur.



Gabriel Sassoon - Zurich  
Publié: 21.01.2023, 08h30



Avez-vous déjà essayé? Vous pouvez désormais offrir des articles Abo à vos proches. 



Basée à Kempththal (ZH), Planted produit chaque année près de 5000 tonnes d'alternatives à la viande, comme du faux poulet. L'entreprise se retrouve au cœur d'une bataille juridique.

KEYSTONE

Vous avez peut-être acheté son émincé de faux *chicken* à la Coop ou à la Migros. En Suisse, la start-up zurichoise [Planted](#) est un des acteurs les plus en vue sur le marché des alternatives à la viande. Mais du poulet qui n'en est pas a-t-il le droit d'évoquer l'animal? Le Tribunal fédéral (TF) va trancher cette question cruciale pour l'entreprise et pour tout le secteur des substituts végé-

tariens et végétaliens.

Les ennuis de Planted ont commencé en 2021, lorsque le laboratoire cantonal zurichois lui a demandé de biffer toute référence animale. La présence sur l'emballage de mots tels que «poulet» ou «porc» peut induire les consommateurs en erreur, a justifié l'autorité. Saisi d'un recours, le Tribunal administratif de Zurich a jugé, lui, que les étiquetages contestés n'étaient pas trompeurs. Il s'appuyait notamment sur un sondage mandaté par Planted selon lequel 93% des Alémaniques étaient capables de reconnaître qu'il s'agissait d'un succédané. Des indications comme «100% plant based» (100% d'origine végétale) figurent sur le paquet.

## Consignes fédérales

Or l'Administration fédérale a décidé de contester cette décision auprès de la plus haute instance judiciaire du pays, révèle le «Tages-Anzeiger». Le Département de l'intérieur (DFI) est résolu à faire de ce cas un précédent. Et pour cause: «Comme la question de l'étiquetage des substituts de viande végétaliens continuera à se poser à l'avenir, le DFI espère que le Tribunal fédéral apportera une sécurité juridique par sa décision», dit Estelle Hain, porte-parole.

---

## «Ce recours est influencé par les lobbys de la viande et d'autres groupes d'intérêts qui souhaitent le statu quo.»

Vicky Kummer, porte-parole de Planted

---

Face à la multiplication des alternatives à la viande, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire a tenté de fixer un cadre uniforme il y a plus d'une année déjà. Quelles dénominations sont trompeuses ou peuvent induire en erreur? Son interprétation du droit sur les denrées alimentaires figure dans une lettre d'information publiée à la fin 2021. Un terme générique accompagné d'une indication claire de l'origine végétale y est autorisé. Une «saucisse végétarienne» ne pose ainsi pas de problème. En revanche, la mention de l'espèce animale – «poulet végétarien» – n'est pas autorisée. Les allégations négatives, comme le fait de mentionner un animal en le biffant, sont également prohibées.

---

**Trouvez-vous trompeur de faire référence au poulet pour vendre des produits sans poulet?**

Oui.

- Non.
- Sans avis.

Envoyer

Planted dit sa déception de voir le DFI porter son cas devant le TF. «L'action n'est pas en ligne avec l'agenda stratégique de la Suisse de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat. Au contraire, elle est influencée par les lobbys de la viande et d'autres groupes d'intérêts qui souhaitent le statu quo», lance Vicky Kummer, porte-parole. Elle espère que les juges de Mon-Repos lui donneront raison.

### Concurrence déloyale?

Mais pourquoi est-ce si important pour un producteur de produits à base végétale de faire référence aux animaux? «Les fabricants d'alternatives ont besoin de créer des éléments de similitude et de comparaison avec des produits existants», explique **Olivier Furrer, professeur de marketing à l'Université de Fribourg**. Privés de points de repère, les consommateurs ne sauraient pas comment utiliser ces innovations. «L'impact négatif sur les ventes sera très important», estime-t-il. Il n'empêche, l'expert pose un regard critique sur ce type de dénominations. «Cela pourrait s'apparenter, selon moi, à de la concurrence déloyale.» Il juge une clarification du Tribunal fédéral plus que bienvenue. Il n'est pas le seul.

**«Si ces entreprises de substituts  
sont si innovantes, elles ne  
devraient pas avoir de peine à  
trouver de nouvelles  
dénominations.»**

Philipp Sax, directeur adjoint de l'Union  
professionnelle suisse de la viande

«Il existe des règles claires sur les dénominations qui doivent s'appliquer à tous de la même manière. Il n'y a pas de raison pour que les fabricants d'alternatives soient favorisés», plaide Philipp Sax, directeur adjoint de l'Union professionnelle suisse de la viande. Et de tacler: «Si ces entreprises de substituts sont si innovantes, elles ne devraient pas avoir de peine à trouver de nouvelles dénominations.»

### La FRC veut une clarification

Spécialiste alimentation à la FRC Rebecca Eggenberger rappelle un principe

Spécialiste alimentation à la FRC, Rebecca Eggenberger rappelle un principe cardinal de la protection des consommateurs: les informations sur l'emballage doivent être claires et ne pas prêter à confusion. Or l'organisation est d'avis que les références au nom d'animaux sur des succédanés peuvent induire en erreur. «Tout le monde doit pouvoir faire confiance aux informations figurant sur les emballages afin de faire un choix éclairé et qui corresponde aux attentes.»



Des nuggets sans viande de la marque Yolo. Cette marque de la Coop a été signalée aux autorités par l'association de défense des consommateurs alémaniques, la SKS, car elle contrevenait aux consignes fédérales.

DR

C'est pour ces mêmes raisons que l'association de défense des consommateurs alémaniques, la SKS, avait porté le cas Planted à l'attention des autorités. Elle avait également signalé celui de Yolo, une marque de la Coop, qui contrevenait aux consignes fédérales. Le distributeur affirme être en contact avec différents laboratoires cantonaux à ce sujet. Il écoulera les emballages déjà produits afin d'éviter les déchets.

**Gabriel Sassoon** est correspondant à Zurich. Il couvre avant tout l'actualité alémanique. Il a rejoint la rubrique Suisse en 2016. Auparavant il a travaillé pour les rubriques vaudoise et économique.

[Plus d'infos](#)

## Choisissez l'abonnement qui vous convient

Accès gratuit à toutes les actualités et enquêtes sur le web et l'App. Choisissez maintenant votre abonnement numérique. Résiliable chaque mois. 30 jours gratuits pour les nouveaux clients.

<p><b>Basic</b></p> <p><b>15.-</b> /Mois</p> <p>✓ 1 compte utilisateur</p> <p><b>Conclure maintenant</b></p>	<p><b>BESTSELLER</b></p> <p><b>Regular</b></p> <p><b>19.-</b> /Mois</p> <p>✓ 1 compte utilisateur</p> <p>✓ Sans publicité</p> <p><b>Conclure maintenant</b></p>	<p><b>Premium</b></p> <p><b>29.-</b> /Mois</p> <p>✓ 2 comptes utilisateurs. Partagez votre abonnement avec une personne de votre choix</p> <p>✓ Sans publicité</p> <p>✓ E-Paper</p> <p><b>Conclure maintenant</b></p>
--	---	---

Autres [abonnements](#)  
Retour à la [page d'accueil](#)